ATTESTATION DE DÉLIVRANCE DE L'INFORMATION DONNÉE A SON CONJOINT COMMUN EN BIENS SUR LES CONSÉQUENCES DES DETTES CONTRACTÉES DANS L'EXERCICE DE SA PROFESSION SUR LES BIENS COMMUNS

(Arrêté du 4 juillet 2007)

Je soussigné(e) :

Nom (de la personne immatriculée) : ABDELJELIL GUEDIRI

Prénom : MED

déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R. 123-121-1 du Code de Commerce, avoir informé mon conjoint :

Nom : ABDELJELIL

Prénom : Hedia

avec lequel/laquelle je me suis marié(e)

- sans contrat de mariage (1)

- ou bien avec un contrat de mariage qui prévoit des biens communs aux époux.

sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fait à Vierzon

Le 01/06/2026

(Signature de la personne immatriculée)

(1) la mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable

SI ARTISAN -COMMERCANT :

Coût de ce dépôt : 8.03 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce